

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 18 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DDEEES 291 Subvention à l'association des commerçants du quartier de l'horloge (A.C.Q.H.) pour les illuminations de fin d'année 2010 (3e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011, par lequel le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants du quartier de l'horloge (A.C.Q.H.) (3e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010 ;

Vu l'avis du conseil du 3e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne Cohen-Solal, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 8.000 euros est attribuée à l'association des commerçants du quartier de l'horloge (A.C.Q.H.) située 10, rue Brantôme à Paris 3e (56662 - 2011_06236) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2010. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 46.977,92 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).